



1

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DU SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT LES 3 SOURCES  
CAILLY, VARENNE, BÉTHUNE DU 30 juin 2022**



Date de convocation : 23 juin 2022

Membres en exercice 66  
Membres présents 29  
Membres votants 41

Le SIAEPA Les 3 Sources CAILLY VARENNE BETHUNE, légalement convoqué le 23 juin 2022 s'est réuni à Saint-Martin-Osmonville, le 30 juin 2022 à dix-huit heures, sous la Présidence de Monsieur Georges MOLMY, Président. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Commune	Délégués	P/ E/ A	Délégués	P/ E/ A	Pouvoir à	Suppléants	P/ E/ A
Bierville	Mme DUBOC Christine	P	M. DELAMARE Patrice	P			
Bosc Béranger	Mme GUILBERT Sandrine		M. GEORGET Benjamin				
Bosc Bordel	Mme VERHAGHE Fabienne	P	Mme PAVILLET Aline	P			
Bosc Mesnil	Mme BOUGON Séverine	E	M. VAN DE STEENE Pascal	E	CHEVAL Serge – LANGLOIS Denis		
Bradiancourt	M. GAUTIER Alain		M. CROISE Jacques				
Buchy	M. SAVARY Joël	P	M. ALIX Dominique				
Bully	M. COSSARD Christian	P	Mme LORMIER Jocelyne	P			
Cailly	M. SUZE Ludovic		Mme CARPENTIER Ghislaine	E	MOLMY Georges		
Critot	M. DUGUET Didier		Mme LEVILLAIN Magali				
Esclavelles	M. HAUTCOEUR Vincent	P	M. TROUSSE Vincent				
Esteville	M. GRETE Manuel		M. LANGLOIS Denis	P			
Fontaine-en-Bray	M. NAMMOUR Fouad	E	Mme DELAS Christine		DUCLOS Didier		
La Rue Saint Pierre	M. CHABE Daniel	P	M. CHARLIER Jean	P			
Longuerue	M. FORTIER Joël		M. LEPILLER Sébastien	E	GUERIN Emilie		
Massy	M. DUCLOS Didier	P	M. BOULANGER Christophe	P			
Mathonville	M. PETIT Yann		M. RADE Marc				
Maucombe	M. BACHELOT Léon	P	M. LESEIGNEUR Michel	P			
Mauquenchy	M. BELLOT Régis		M. RIMBERT Christian	E	DUCLOS Didier		
Montérolier	M. HUNKELER Hervé		M. STRUBBE Jean-Vincent	P			
Morgny la Pommeraye	Mme DAMADE Annie	E	M. MAZIER Christian	P	MAZIER Christian		
Neufbosc	Mme GUERIN Emilie	P	Mme PAYEN Edwige	P			
Pierreval	Mme HUBERT Sabrina	E	M. CARLÉ Philippe	P	CARLE Philippe		
Quiévrecoart	M. CHEMIN Philippe		M. JULIEN Christophe	E	BOULANGER Christophe		
Rocquemont	M. DE BATS Arnaud	P	M. MOISSON Philippe			LOISEL Jean-Pierre	P
Roncherolles-en-Bray	M. HACHE Julien		M. ROBAC Jean-Claude				
Saint André sur Cailly	M. VALLEE Jean-Marie	E	M. LEMERCIER Régis	E	CHABE Daniel – MOLMY Georges		
Saint Germain sous Cailly	M. PANNIER Jérôme	P	Mme COLLEN Claire				
Saint-Martin-Osmonville	M. CHEVAL Serge	P	Mme MAULAVE Corinne				
Saint-Saëns							
Sainte-Geneviève-en-Bray	Mme CHALANDO Jocelyne		M. HANIN Guillaume				
Sommery	M. CARON Didier	P	M. BAILLEUL Frédéric	P			
Vieux Manoir	M. PARIS Philippe	E	M. PAPILLON Jean-François	P	PAPILLON Jean-Pierre		
Yquebeuf	M. MOLMY Georges	P	M. DOUYERE Denis	P			

P=Présent E =Excusé

TRESORERIE de Beltencombre :

Madame RAKOTOZAFY Georgette : Excusée

SIDESA

Monsieur RIMBOURG François : Excusé

SIAEPA les 3 sources :

Madame HERAULT Nathalie

**2022.30.06.32 NOMINATION SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur CHABE Daniel, Vice-Président, délégué de la commune de La Rue Saint Pierre, est élu secrétaire de séance à l'unanimité par le Comité Syndical.



**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DU SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT LES 3 SOURCES  
CAILLY, VARENNE, BÉTHUNE DU 30 Juin 2022**



**2022.30.06.33 FIXATION DU PRIX DE L'EAU POTABLE POUR LA PART DE LA COLLECTIVIT2 (SIAEPA)**

Monsieur RIMBOURG du SIDESA, retenu par ailleurs, n'est pas présent pour expliquer le tableau remis aux délégués.  
Monsieur le Président prend le relais.

Il rappelle que le 5 mai 2022, le comité syndical a validé le choix de l'entreprise SAUR très compétitive et attractive financièrement avec  
**une part proportionnelle à : 0,5703€ HT/M3.**

**La part fixe étant imposée à 30,00€ HT par an pour tous les candidats**

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de réaliser l'harmonisation définitive des tarifs sur l'ensemble du territoire du SIAEPA les 3 sources Cailly, Varenne, Béthune vers le haut.

Les futurs investissements (châteaux d'eau, poursuite du renouvellement des canalisations fuyardes, l'élimination des canalisations productrices de CVM.....) vont imposer le financement de lourds programmes d'investissements. Les critères d'éligibilité des aides deviennent plus contraignants et incertains. Le contexte actuel compliqué incite à la plus grande prudence : au SIAEPA « l'EAU PAYE l'EAU »

Monsieur le Président propose au Comité Syndical le même tarif sur l'ensemble du territoire avec le tarif de SAUR au 01/01/2022 sur Varenne Béthune : environ 2,41€/TTC/M3. Ce tarif intègre depuis le 01/01/2021 le coût de l'usine de traitement et les interconnexions de la Rue St Pierre et d'Esclavelles.

**La proposition avec l'objectif de ne pas augmenter jusque-là fin du mandat est de :**

**30,00€ HT/AN/ABONNE pour la Part Fixe**

**0,9400€ HT/M3 pour la Part Proportionnelle**

Après avoir répondu aux questions des membres du Comité Syndical,  
Le Président propose de délibérer sur sa proposition.

**Après avoir délibéré, le Comité Syndical valide la proposition du Président à la majorité :35 voix pour, 4 abstentions et 2 contre**

Le président propose que le prix de l'eau soit revu dans 2 ans :

Après une étude de la réserve financière du syndicat en fonction de l'avancée des travaux envisagés.

En prévision de l'évolution de la gouvernance future du SIAEPA en fin de mandat( décision des 3 Communautés de communes de notre territoire).

**Retrait du point à l'ordre du jour « achat de terrain en cas de passage de servitudes » :**

Signature de toutes les conventions de servitudes par les propriétaires.

Suite à une question, les délégués sont informés que la largeur d'une servitude est de 4 mètres.

En cas d'achat, le coût du prix moyen est donné par les domaines. La qualité de la terre est prise en compte.

**2022.30.06.34 APPROBATION du compte rendu de l'AG du 1<sup>er</sup> Juin 2022**

Monsieur le Président présente le procès-verbal du 1<sup>er</sup> Juin 2022 aux membres de l'Assemblée Générale.

**Après en avoir délibéré l'organe délibérant approuve à l'unanimité le procès-verbal du 1<sup>er</sup> juin 2022**



*PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DU SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT LES 3 SOURCES  
CAILLY, VARENNE, BÉTHUNE DU 30 Juin 2022*

3



**2022.30.06.35 REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENTS DES ELUS**

Monsieur le Président indique aux membres de l'Assemblée Générale que les demandes de remboursements des frais de déplacements des élus doivent être validés par l'AG :

Déplacements à l'AG du Réseau IDEAL CO à Paris le 16 juin 2022, au Carrefour de l'eau à Rennes les 29 et 30 juin 2022 ,  
A Yvetot le 5 juillet 2022 et au congrès de la FNCCR à Rennes du 27 au 29 septembre 2022

**Après en avoir délibéré l'organe délibérant approuve à l'unanimité le remboursement des frais des élus**

**Décisions du président :**

- Château d'eau de St Martin Osmonville :

Des chutes de pierres empêchent la restauration de l'émetteur d'Orange pour améliorer la qualité d'émission téléphonique des antennes Orange.

Le groupe a porté réclamation auprès du syndicat. Il a été informé de la réalisation future de travaux au château d'eau et du délai( fin de mandat).

Orange a proposé une réparation à leurs frais dès aujourd'hui pour la surface située au-dessus de leurs installations. La Saur et le président ont donné leur accord.

Orange disposera à l'issue des travaux d'un émetteur plus puissant permettant une meilleure desserte téléphonique sur le territoire.

Lors de la réfection du château d'eau, ces travaux provisoires de sécurité seront remplacés .

**Questions et informations diverses :**

- Station d'épuration de Bosc-Mesnil :

Le président a réceptionné l'accord de l'agence de l'eau pour les études de conception.

La dépense devrait être subventionnée à hauteur de 75 % : Département et AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie).

Le syndicat est en attente de l'accord de l'AESN pour le financement de 55% du montant HT.

- Problèmes olfactifs sur la commune de Bierville- assainissement collectif :

le délégué précise que les odeurs refoulent du regard extérieur sur la voie publique. Le clapet est pourtant étanche. L'adresse et des renseignements sont précisés, une intervention sera programmée avec VEOLIA.

- Assainissement non collectif(ANC):

Actuellement les prestations de services réalisées par la SAUR sont payées par le SIAEPA.

Le SIAEPA refacture ensuite à l'abonné « service fait ».

Aussi, dans le cadre de la future Délégation de Services Publics ANC ou de l'appel d'offres de la prestation de services,

une réflexion est engagée pour modifier la facturation des contrôles ANC. Pour ces contrôles et surtout ceux réalisés dans le cadre d'une vente d'habitation, la date d'émission de la facture concorde souvent avec le déménagement.

Cela entraîne des impayés et des difficultés pour l'obtention de la nouvelle adresse.

Il sera proposé que le délégataire ou le prestataire facture dès la commande avec paiement définitif à la remise des documents

Sous réserve de faisabilité légale



*PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DU SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT LES 3 SOURCES  
CAILLY, VARENNE, BÉTHUNE DU 30 Juin 2022*



- changement de délégataire eau potable pour le secteur Haut Cailly(ex VEOLIA) :

Un délégué demande si le système de facturation sera le même que Veolia.

Le président profite de cette question pour présenter les documents informatifs de la Saur distribués ou bientôt réceptionnés par les abonnés du Haut Cailly leur transmettant les numéros utiles et informations.

Le SIAEPA communiquera avec l'ensemble des abonnés des 3 sources lors de la 1<sup>ère</sup> facturation de SAUR en septembre

- station d'épuration de Sommery :

Mr. Bailleul demande un complément d'informations sur les futurs travaux.

Le SIAEPA est toujours dans l'attente de la réponse de l'AESN.

Séance close à 20 heures.